

Commune de
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 3.5.1 c)

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

Objet de la délibération : 3.5.1 c) Convention avec le RPI de Alvimare , Cléville, Foucart

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales



Vu le projet de convention relative à la répartition, entre les communes de Terres-de-Caux, Alvimare, Cléville et Foucart des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants desdites communes.

Considérant les engagements des communes sièges des écoles de Alvimare, Cléville, Foucart et Terres-de-Caux pour la commune déléguée de Ricarville,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au regroupement Pédagogique Intercommunal des communes de TERRES-DE-CAUX de ALVIMARE, CLEVILLE et FOUCART, pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019,

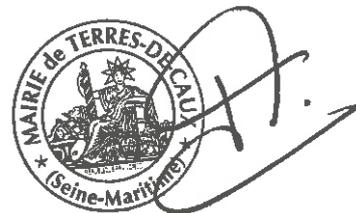
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente,

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le :

19 JUIN 2017





L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

Objet de la délibération : 3.5.2 Rentrée scolaire 2017-2018 : tarifs restauration scolaire

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu les conventions passées entre la commune Terres-de-Caux et les RPI Cliponville-Envronville – Normanville-Thiouville – Foucart-Alvimare-Cléville

Vu les conventions de scolarisation dérogatoire conclues entre les communes en dehors des RPIC,

Considérant que les familles des élèves extérieurs aux RPIC ne contribuent pas au déficit supporté par la commune quant au coût de la pause méridienne avec ou sans repas,

Vu le règlement du restaurant scolaire,

Après en avoir délibéré,

FIXE, ainsi qu'il suit, les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2017-2018 :

Commune déléguée de BERMONVILLE : Tarif unique : 3,50 € / enfant

Commune déléguée de FAUVILLE EN CAUX

	ANNUEL Facturation mensuelle	EXCEPTIONNEL Inscription la veille avant 9h30
1, 2 repas toutes les semaines *	4,85 € (5,25 €)	
3, 4 repas toutes les semaines *	4,05€ (4,75 €)	
1 repas exceptionnel		7 € (8 €)
Accueil pause méridienne sans repas	2,65 € (3,25 €)	
<i>* Jours définis lors des inscriptions pour toute l'année (Tarifs applicables aux enfants extérieurs au RPIC) le tarif « 1, 2 repas toutes les semaines » pourra s'appliquer à toutes les personnes, sur justificatif, en cas de reprise du travail, même temporaire, stage, ou de contraintes liées à la santé d'un proche.</i>		

Commune déléguée de RICARVILLE : Tarif unique : 3,30 € / enfant

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maire délégué de  Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 12 Juillet 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

Objet de la délibération : 3.5.3 Rentrée scolaire 2017-2018 Tarifs Activités périscolaires

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote



Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer, pour l'année scolaire 2017-2018, les tarifs suivants :

Commune déléguée de FAUVILLE EN CAUX

<u>Commune déléguée de FAUVILLE EN CAUX</u>	Terres-de-Caux et enfants du personnel	Autres
<i>Activités périscolaires 3-12 ans</i>		
<i>Facturation à la séance</i>		
- Garderie du matin (7h30 à 8h50)	1,65 €	3,25 €
- Garderie du soir (16h à 16h45 avec gouter)		
- Accueil libre du soir (16h à 18h activités + aide aux devoirs)	2,75 €	5,45€
- Ludisports		
Prise en charge de l'enfant par les parents après 18h	4,50 € la ' ½ heure	

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

Objet de la délibération : 3.5.4 Rentrée scolaire 2017-2018 : tarifs élèves extérieurs

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote



Le Conseil Municipal,

Vu l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 Juillet 1983 relatif à la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes,

Vu la délibération n° 2.3 du 10 juin 2004 fixant la participation des communes à la scolarisation des enfants extérieures au RPIC pour la restauration scolaire, les activités périscolaires et la classe environnement, à hauteur de 50 % de la dépense plafonnée à 500 € d'une part et la mise en place d'une convention spécifique avec chaque commune applicable à chaque demande d'inscription d'un enfant extérieur au RPIC Fauville, Cœur de Caux signée des deux maires concernés, d'autre part,

Considérant les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux Concentrés Cliponville-Envronville – Normanville-Thiouville – Foucart-Alvimare-Cléville

Après en avoir délibéré,

Fixe le montant de la participation des communes extérieures aux RPIC pour la scolarisation des élèves pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit :

	Ecole élémentaire	Ecole maternelle
Commune ayant charge d'école	280 €	413 €
Commune sans charge d'école	331 €	474 €
Enfants des établissements spécialisés	331 €	474 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017

Commune de
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 3.6

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

Objet de la délibération : 3.6 Saison culturelle 2017-2018 : tarifs

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le fonctionnement de la Régie Culturelle avec billetterie et considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la prochaine saison culturelle 2017 – 2018 qui seront appliqués aux spectacles de la Rotonde,

Vu l'organisation des festivités locales par les communes déléguées

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs comme suit :

TICKETS BILLETTERIE	
<i>Billetterie Jaune</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Billetterie Blanc</i>	<i>3,50 €</i>
<i>Billetterie Violet</i>	<i>6 €</i>
<i>Billetterie Pêche</i>	<i>9 €</i>
<i>Pass Culture (tarif réduit)</i>	<i>10 €</i>
<i>Billetterie Bleu</i>	<i>12 €</i>
<i>Billetterie Vert</i>	<i>15 €</i>
<i>Billetterie Orange</i>	<i>18 €</i>
<i>Billetterie Rouge</i>	<i>23 €</i>
TICKETS CONSOMMATIONS	
<i>Billet Bleu</i> <i>- Friandises (Gâteaux-crêpes...)</i> <i>- Boissons chaudes</i>	<i>1 €</i>
<i>Billet Rose</i> <i>- Boissons fraîches</i> <i>- Barques alimentaires</i>	<i>2 €</i>
<i>Billet Vert (Repas)</i>	<i>10 €</i>
LOCATION DE MATERIELS POUR TOUT EXPOSANT	
<i>Tables</i>	<i>3 €</i>

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

Objet de la délibération : 3.7.1 Subventions aux associations conventionnées

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu les conventions triennales signées entre la commune déléguée de Fauville en Caux et les associations « **Association Sportive Fauvillais** » « **Concours Agricole Albert Boivineau** » « **Judo Club** » « **Tennis Club** » **Foyer des Jeunes** », « **les Amis de la Saint Jean** » qui seront expirées au 30 juin 2017

Vu les conventions triennales signées entre la commune déléguée de Fauville en Caux et les associations « **Association de Jumelage** » « **Club canin** » et **Association Souvenir Benoit Motte** » qui seront expirées en 2018

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle « Terres de Caux »

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de l'assemblée communale de Fauville en Caux

DECIDE d'attribuer à chacune des associations ci-dessus nommées une subvention plafond pour l'année 2017,

Associations conventionnées d'intérêt communal	
ASS JUMELAGE	2.130
JUDO	740
TENNIS	740
LES DAUPHINS DU CANTON	5.000
LES OCEANES	2.500
ASF	5.090
FOYER DES JEUNES	2.250
Associations conventionnées d'intérêt local	
LES AMIS DE LA ST JEAN	7.400
CONCOURS A BOIVINEAU	5.230

Dit qu'une convention pluriannuelle pour chaque association déjà conventionnée sera mise en place pour préciser les modalités financières et techniques, avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marie VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017

Commune de
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 3.7.2

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

Objet de la délibération : 3.7.2 Subventions aux associations non conventionnées

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des subventions à allouer aux associations de Terres-de-Caux, détaillé en annexe

a/ Associations non conventionnées d'intérêt local



AUZOUVILLE-AUBERBOSC	
ASAA	400
Comité des Fêtes	300
Club de l'amitié	350
BENNETOT	
Comité des Fêtes	800
Club de l'amitié - 3ème âge	800
Anciens combattants	800
BERMONVILLE	
OSCB	1000
Club des Anciens	1100
Comité des Fêtes	1100
FAUVILLE EN CAUX	
CLUB R/LOISIRS	250
Les Tilleuls	400
LES ACPG-CATM	200
RICARVILLE	
Ass Omnisports Ricarville	300
Club de l'amitié - 3ème âge	270
Amicale soci-éducative	682
Ass "l'école est finie"	3483
Anciens combattants	160
SAINT PIERRE	
Club de l'amitié	900
SAINTE MARGUERITE SUR FAUVILLE	
LES LOUSTIC DE MARTINOR	40
Comité des Fêtes	1.000
Club de l'amitié - 3ème âge	700
Anciens combattants	310

b/ Associations non-conventionnées d'intérêt communal.

TERRES DE CAUX	
CCFD	72
BANQUE ALIMENTAIRE	230
LES PAPILLONS BLANCS	50
SECOURS POPULAIRE Français	40
ASS CHARLINE	40
ASS POINT DE MIRE	40
AFSEP	30
CRF	2871
ADMR	1975
SECOURS CATHOLIQUE	1130
SCLEROSES EN PLAQUES	40
VIE ET ESPOIR	40
A.I.D.E.S.(SIDA)	40
LES RESTOS DU CŒUR	40
ASS LES PARALYSES DE France	40
GEST Cany	50
Union Sportive Yébleron	90
Norman Gym	40
VCHF	150
SI ON CHANTAIT	80
Maison Familiale rurale	Par élève : 50 €
CFA du BTP	Par élève : 50 €
CFAIE de l'Eure	Par élève : 20 €
Coopérative C Claudel	664 €
Coopérative J-I Chrétien	722,40 €
Coopérative de Ricarville	300 €

Dit que ces sommes sont inscrites au budget communal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Le Maire Adjoint
Maire délégué de Fauville-en-Caux

Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIL. 2017



Commune de
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 3.7.3

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin



Objet de la délibération : 3.7.3 : Engagements

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Messieurs Jean-Louis Hamel, Eric Blond et Daniel Gréaume ne prennent pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du budget primitif 2017,

Vu les subventions forfaitaires versées, au titre de l'année 2017, aux associations ci-dessous énumérées, qui étaient conventionnées avec la commune de Fauville en Caux

Après en avoir délibéré,

Confirme que les montants des subventions aux associations suivantes seront au maximum égales aux sommes inscrites au budget primitif

Association Sportive Fauvillaise	5090
Concours Agricole Albert Boivineau	5230
Judo Club	740
Les Amis de la Saint Jean	7400
L'association de jumelage	2130
Foyer des jeunes	2250
Tennis Club	740
Les Dauphins du Canton	5000
Les Océanes	2500

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

Objet de la délibération : 3.7.4 Sainte-Barbe 2017



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation de la Sainte Barbe par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et Pupilles de Sapeurs-Pompiers de Fauville en Caux le 4 février 2017,

Considérant que la commune de Terres-de-Caux participe au financement de cette manifestation au prorata du nombre d'habitants de chaque commune déléguée,

Considérant le coût total de la Sainte Barbe 2017 égale à 4.393,10 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et Pupilles de Sapeurs-Pompiers de Fauville en Caux la somme de 1524,81 €, détaillée comme suit :

Commune	Montant de la subvention
Auzouville-Auberbosc	118,31 €
Bennetot	66,71 €
Bermonville	182,82 €
Fauville en Caux	835,20 €
Ricarville	121,26 €
Saint-Pierre-Lavis	95,46 €
Sainte-Marguerite sur Fauville	105,05 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin



Objet de la délibération : 3.8.1a) Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 17 du 9 janvier 2017 fixant le nouveau tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité, à compter du 1^{er} février 2017,

Vu la création de

- deux emplois aidés
- un CAE en entretien intérieur de 22 heures
- 1 poste d'apprenti en ressources humaines.

Après en avoir délibéré,

DECIDE la modification du tableau des emplois annexé à a présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

REÇU le :
20 Juin
à la SOUS-DIRECTION
de l'ÉVALUATION

Filière administrative

Grade	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Directeur Général des Services	A	35	1	1		1	19/01/2017
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35	1	1		1	19/01/2017
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5	1	1		1	19/01/2017
Rédacteur principal de 2ème classe	B	35	1	1		1	19/01/2017
Rédacteur	B	35	3	3		3	19/01/2017
Rédacteur	B	19,5	1	1		1	19/03/2017
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	17,5	1	1		1	19/01/2017
Adjoint administratif territorial	C	23	1	1		1	19/01/2017
Adjoint administratif territorial	C	20	1	1		1	19/01/2017
Adjoint administratif territorial	C	17	1	1		1	19/01/2017
Adjoint administratif territorial	C	14	0	0		1	12/06/2017

12

Filière technique

Grade	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Ingénieur principal	A	35	1	0		0	19/01/2017
Technicien territorial principal de 1ère classe	B	35	1	1		1	19/01/2017
Agent de maîtrise principal	C	35	1	1		1	19/01/2017
Agent de maîtrise	C	35	2	2		2	19/01/2017
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	35	0	0		3	19/01/2017
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	17	0	0		1	12/06/2017
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	35	6	6	4	6	12/06/2017
Adjoint Technique territorial	C	35	8	8		10	12/06/2017
Adjoint Technique territorial	C	30	2	2		2	12/06/2017
Adjoint Technique territorial	C	29,9	0	0	1	1	12/06/2017
Adjoint Technique territorial	C	27,75	1	1		1	12/06/2017
Adjoint Technique territorial	C	25,66	0	0		1	16/03/2017
Adjoint Technique territorial	C	24,65	0	0		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	20,5	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	20	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	18,25	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	13,5	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	10	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	5	1	1		1	19/01/2017
Adjoint Technique territorial	C	4,5	0	0		1	12/06/2017
Adjoint Technique territorial	C	2,31	1	1		1	19/01/2017

28

Filière Police

Grade	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Brigadier	C	35	1	1		1	19/01/2017

1

Filière Animation

Grade	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Animateur principal de 2ème classe	B	35	1	1		1	19/01/2017
Animateur	B	35	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	31,75	1	0	1	1	12/06/2017
Adjoint d'animation	C	29,46	0	0	1	1	12/06/2017
Adjoint d'animation	C	28,5	1	0		1	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	28,26	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	27,55	0	0	1	1	12/06/2017
Adjoint d'animation	C	25,85	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	25,66	1	1		1	16/03/2017
Adjoint d'animation	C	24,74	0	0	1	1	12/06/2017
Adjoint d'animation	C	24,33	0	0	1	1	12/06/2017
Adjoint d'animation	C	22,22	0	0	1	1	12/06/2017
Adjoint d'animation	C	19,26	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	18,6	0	0		1	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	16,55	0	0		1	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	15,59	0	0	1	1	12/06/2017
Adjoint d'animation	C	15,5	0	0	2	2	12/06/2017
Adjoint d'animation	C	14,6	0	0	1	1	12/06/2017
Adjoint d'animation	C	11,5	0	0		1	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	9,82	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	9,17	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	8	0	0		2	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	6,37	2	2		2	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	6,23	2	2		2	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	4,17	1	1		1	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	4	0	0		1	19/01/2017
Adjoint d'animation	C	2	0	0		1	19/01/2017

13

Filière sanitaire et sociale

Grade	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Educateur de jeunes enfants	B	17,5	1	1		1	19/01/2017
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	31	1	1		1	19/01/2017
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	21	2	2		2	19/01/2017

4

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Secteur administratif	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Collaborateur de cabinet							19/01/2017
Vacataires			2	0		2	19/01/2017
Apprentis					1	1	12/06/2017

0

Secteur technique	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Saisonniers		35	2	2		2	19/03/2017
Contrats avenir		35	2	2		2	19/01/2017
CUI		24	1	1		1	19/01/2017
CUI		22	1	1	1	2	12/06/2017
Apprentis			3	3		3	19/01/2017

9

Secteur animation	Catégorie	Temps hebdo	Nombre d'agents	Effectifs pourvus	Suppression / Création	Nouvel effectif budgétaire	Date délibération
Vacataires			8	0		8	19/01/2017
Contrats avenir		35	2	2		2	19/01/2017
CUI		22	0	0	1	1	12/06/2017

2

Certifié exact
Le Maire

19 JUIN 2017

69



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezaïlles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin



Objet de la délibération : 3.8.1 b) Centre de loisirs Été 2017 : recrutements

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'organisation d'un centre de loisirs organisé sur la commune déléguée de Fauville en Caux, du 10 juillet 2017 au 04 août 2017 pour les enfants de 3 à 15 ans,

Considérant qu'il convient de recruter des animateurs pour assurer l'encadrement des enfants au sein de l'accueil de loisirs, en contrat d'engagement éducatif. Le nombre d'animateurs fluctue en fonction des inscriptions l'accueil de loisirs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter des agents d'animation en contrat d'engagement éducatif, pour répondre à l'obligation réglementaire d'encadrement des enfants inscrits au centre de loisirs,

DIT que ces agents seront rémunérés sur la base d'un forfait jour de 99,60 € majoré de 10 % pour congés payés détaillé comme suit :

- En journée : forfait de 10 heures
- En nuitée : maximum 2h30 au taux normal

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

Objet de la délibération : 3.8.3 Comité technique et CHCT : modification de la date du scrutin

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote



Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 17-3 en date du 19 mars 2017 instituant les comités,

Considérant les délais trop restreints pour informer et convoquer l'ensemble des agents,

Après en avoir délibéré,

FIXE la date du scrutin au JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017.

AUTORISE monsieur la Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017

Commune de
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 3.9.1

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin



Objet de la délibération : 3.9.1 LOGEAL Garantie d'emprunts

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu l'opération de réhabilitation des opérations suivantes :

- Fauville-en-Caux : Epine Saint Paul réhabilitation thermique : 520 000€
- Fauville-en-Caux : Béguinage les Jardins : remplacement chaudière : 39.000€
- Fauville-en-Caux : Béguinage Cour Souveraine : remplacement chaudières, convecteurs : 50 000€

Vu la demande de Logéal Immobilière de transmettre un accord de principe sur la garantie totale des emprunts en date du 6 avril 2017,

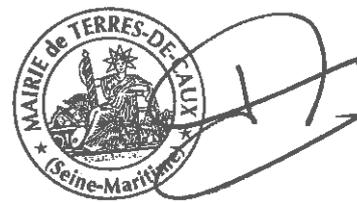
Après en avoir délibéré

Décide de donner un accord de principe que la garantie totale des dits emprunts.

Autorise Monsieur le maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin



Objet de la délibération : 3.9.2 SDE 76 : Redevance Occupation Domaine Public GAZ 2017

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2015 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales,

Considérant que, s'agissant des réseaux de distribution de gaz, la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux public de distribution de gaz ainsi que sur les canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant : $PR' = 0,35/L$

(Pr' = Plafond de redevance due au titre de l'occupation provisoire du domaine)

(L = longueur en mètres des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due).

Considérant que, pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine public communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due,

Après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire »,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin



Objet de la délibération : 3.9.3 Gens du voyage : participation financière

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rassemblement possible, sur le territoire de Terres-de-Caux, de gens du voyage lors des fêtes locales, et notamment lors de la fête locale organisée durant le mois de Juin par l'association « les Amis de la Saint Jean »

Vu la délibération n° 2.5 en date du 16 avril 2009 décidant la création d'une régie destinée à encaisser le produit des frais occasionnés par le stationnement des gens du voyage,

Vu la délibération n° 1.17 en date du 24 avril 2014 reconduisant le montant de la participation à la somme de 35 € par caravane et par semaine pour la fourniture d'eau, d'électricité, la mise à disposition de toilettes et le nettoyage du terrain occupé et précisant que cette participation ne sera pas demandée aux commerçants forains qui participent à la fête foraine, du jour de leur installation jusqu'au mardi suivant la fête.

Après en avoir délibéré,

RECONDUIT, à compter du mois de juin 2017, dans les mêmes conditions, le montant de la participation à la somme de 35 €

DIT que ces sommes seront imputées au budget communal, compte 758.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents ; 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin



Objet de la délibération : 3.9.4 Occupation du domaine public Tarifs

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2.6.3 en date du 16 décembre 2014 relative aux tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2015,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de « Terres-de-Caux » au 1^{er} janvier 2017

Après en avoir délibéré,

MAINTIENT les tarifs d'occupation du domaine public jusqu'au 31 décembre 2017, comme suit :

PLACE DE STATIONNEMENT	
Permanent par place	125 €
Occasionnel par place	63 €
TERRASSES / CHEVALETS	
Chevalet permanent : l'unité/an	16 €
Terrasse permanente : par m ² /an	11 €
Terrasse occasionnelle : par m ² /an	3 €

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



**Commune de
TERRES-DE-CAUX**

Délibération n° 3.9.5

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

Objet de la délibération : 3.9.5 Chiens errants : tarifs Gardiennage



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2.6.4 en date du 16 décembre 2014 fixant le tarif de gardiennage pour l'année 2015,

Vu les obligations légales en terme de fourrière pour animaux errants et le délai de gardiennage incompressible de 3 jours par les services municipaux,

Vu les frais d'entretien des animaux recueillis,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de « Terres-de-Caux » au 1^{er} janvier 2017

Après en avoir délibéré,

MAINTIENT à la somme de 34 € par jour le tarif de gardiennage jusqu'au 31 décembre 2017.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

Objet de la délibération : 3.9.6 Commune déléguée de Fauville en Caux :
DSP Droit de place 2017



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,

Vu la délibération n° 2.14 en date du 15 décembre 2005 approuvant le principe de la gestion déléguée du service public du marché communal d'approvisionnement, du marché franc, des fêtes foraines et autres occupations du domaine public d'une part et à la signature de la convention de Délégation de Service Public avec le groupe Géraud et Associés, d'autre part,

Considérant la délibération du 10 novembre 2009, approuvant le renouvellement de la DSP avec le groupe Géraud et associés, suite à la mise en concurrence réalisée,

Considérant le calcul de la variation tarifaire, conforme à l'article 19 de la convention de délégation de service public rendue exécutoire le 7 janvier 2010, égale à 1.33 %

Considérant la signature de l'avenant n°1 de cette DSP en date du 16 février 2012,

Après en avoir délibéré,

FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2017, les tarifs suivants :

Le mètre linéaire de façade marchande, sur allée principale, transversale ou de passage et pour une profondeur maximale de 3 mètres	
<i>Marchands étalagistes</i> <i>de toutes sortes, matériel ou machines en exposition ou vente, déballages ou occupations diverses du domaine public</i>	
Commerçants abonnés	1.08€ HT
Commerçants non abonnés	1,42€ HT
Redevance ordures ménagères	0,25€ HT
<i>Autres manifestations</i>	
Marchés nocturnes	3,75 € HT
Foire aux arbres	5,00 € HT
Foire de la Saint-Jean	Le m ² de surface occupé sur la place : 1,19€ HT
Redevance pour raccordement électrique	
Forfait par prise et par séance	1,68 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUN 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

Objet de la délibération : 3.9.7 Ecole Saint Louis : Participation financière



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu les effectifs fauvillais inscrits à l'école Saint Louis au titre de l'année scolaire 2016-2017, soit 33 élèves,

Considérant qu'il importe d'assurer le fonctionnement de l'école Saint Louis, au même titre que celui des écoles communales,

Considérant que la dépense ainsi engagée doit être la même que celle supportée par la commune à l'occasion de la scolarisation de chaque élève fauvillais dans une école communale,

Considérant qu'il convient de conventionner avec l'école Saint Louis sur les objectifs et les moyens que la commune entend fixer pour assurer le fonctionnement de l'école,

Vu la délibération n° 2.7 en date du 14 novembre 2016 relative au premier acompte sur subvention

Après en avoir délibéré,

Décide de verser le deuxième acompte d'un montant de 3.789 € et la somme de 3.789 € au titre du solde de la subvention versée au titre de l'année scolaire 2016-2017 à l'école Saint Louis.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin



Objet de la délibération : 3.9.8 Décision Modificative n°1 du budget principal

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°3.1.b d'approbation du BP du budget principal de Terres de Caux le 27 avril 2017,

Vu la délibération n° 7.1 du 16 mars 2017 approuvant le reversement à la CACVS, d'un pourcentage de la TAM perçue par la Commune,

Vu la délibération n°2.2 du 15 décembre 2016 acceptant la vente de la parcelle AA01 164, et considérant le nouveau devis d'analyse du périmètre de sécurité liés aux indices de cavités sur la dite parcelle,

Vu la délibération n°5 du 11 avril 2017 concernant l'adhésion au groupement de commandes initié par l'agglomération Caux Seine, concernant la vidéo protection l'agglomération Caux Seine,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Articles	Intitulés	Montants
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
6288	Divers rémunérations et honoraires	1872
60632	Petit équipement	1128
Recettes		
757	Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires	3000
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
10226	Taxe d'aménagement	3 460
2115-0190	Terrains bâtis (FvC)	14 500
2115-201	Terrains bâtis (FvC)	-14 500
2113-0197	Terrains aménagés autres que voirie (Rcrv)	800
2113-0206	Terrains aménagés autres que voirie (Rcrv)	-800
Recettes		
10226	Taxe d'aménagement	3 460
Solde Opérations		0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

Nombre d'absents : 28

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin



Objet de la délibération : 3.93.9 *Modification ACP*

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 1.11 du 24 avril 2014 créant une ACP d'un montant global de 166 500 € TTC pour la création des réseaux communaux destinés desservir les lotissements Rue du Parc,

Vu les délibérations n°2.1.5 a) du 26 mars 2015, et n°2.7.5 e) portant le montant de l'AP à 171 300 € et prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2017, et modifiant la répartition des crédits de paiements,

Vu la délibération n°12 du 19 janvier 2017, portant la reprise des ACP en cours au nom de la Commune Terres de Caux,

Vu la délibération n°3.1 d du 27 avril 2017, portant le montant de l'AP à 271 300 € et prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2018, et modifiant la répartition des crédits de paiements,

Considérant l'avancement du projet,

Après en avoir délibéré,

Décide de modifier la répartition des crédits de paiements sur les exercices à venir jusqu'à la clôture de l'opération comme suit :

AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
271 300 €	0 €	0 €	0 €	85 500 €	185 800 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017